Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20261102-DEL129_2026-DE

CHARTRES
DE BRETAGNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

## Séance du lundi 2 novembre 2026

## DELIBERATION N°129/2026
## FONCIER - AVENUE CONSTANT MEREL – DESAFFECTION ET DECLASSEMENT DE LA PROPRIETE COMMUNALE

**L'an deux Mil vingt-six, le 2 novembre,** le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 27 octobre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

**Membres en exercices : 29**
**Présent(e)s : 25**
**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4**
**Absent(e)s : 0**
**Votants** : **29**

**Présent.e.s (25) :** M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme JOALLAND Dina, Mme RUBAUD Karine, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi (arrivé à 19h23) Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, M. DANGÉ Roger, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme BENTZ Nathalie, Mme POULAIN Florence, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

**Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :**
Monsieur TONNELIER Jean-Yves donne pouvoir à Madame BOUTEILLER Anne
Monsieur CORDEIRO Dominique donne pouvoir à Monsieur PLOTEAU Fabrice
Monsieur BOLZER Théo donne pouvoir à Madame STRALKOWSKI Béatrice
Monsieur RABEAU Olivier donne pouvoir à Monsieur LE BORGNE David

**Absent.e.s (0) :**

**Secrétaire de séance :** Madame MAUTALENT Marie

La séance est levée à 19h59

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20261102-DEL129_2026-DE

**N°129/2026 (3.2) : Foncier - 4 avenue Constant Mérel – Désaffection et déclassement de la propriété communale**
**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Les acquéreurs de la maison située au 4 avenue Constant Mérel se sont rapprochés de la collectivité pour acquérir l'emprise adjacente à leur propriété, appartenant à la commune.

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 44 m2, cadastré AR572, recouverte en partie de végétation et qui n'a pas d'usage spécifique.

En application de l'article L2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, ce foncier, étant public et affecté à l'usage direct du public, appartient au domaine public de la commune. Une cession suppose préalablement une désaffectation de l'usage public et un déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune, afin que ledit bien devienne aliénable et prescriptible.

Fin juillet 2026, ce foncier a été rendu inaccessible au public par la pose de barrières et d'un panneau « interdit au public ». Ainsi, cette emprise est désormais désaffectée.

**Ceci exposé,**

**Vu** l'article L2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
**Vu** l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques
**Vu** la désaffectation de la propriété communale avenue Constant Mérel **(annexe 7)** ;
**Vu** l'avis favorable de la commission aménagement de l'espace réunie le mardi 13 octobre 2026.

**Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (6 votes contre du groupe Chartres Citoyenne) :**

- **Constate la désaffectation de la parcelle AR572 ;**
- **Prononce le déclassement de la parcelle AR572 ;**

**Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches en vue de la cession de ce foncier.**

Pour extrait conforme

Le Maire
David LE BORGNE

La Secrétaire
Marie MAUTALENT

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE
Ille et Vilaine